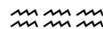


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **03 novembre 2021**
à 19 h 45

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2^{ème} Adjointe au Maire, Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Véronique VEREECKE, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marc NOEHRINGER, Marie-Pascale STOESSLE, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Régine SORG, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH, Christian BEYER, Alexandra WEBER-HINZ.

Absent excusé : M. Yves SCHOEBEL

Secrétaire de séance : M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Procurations : M. Yves SCHOEBEL a donné procuration à Mme Carmen REBOREDO.

Date de convocation : 29 octobre 2021

Lieu de la réunion : salle des séances de la mairie

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

POINT 2 : Compte-rendu de délégations confiées au Maire

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération n° 3 du 10 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Après délibération,

⇒ PREND ACTE des décisions suivantes prises par M. le Maire dans l'exercice des délégations qui lui ont ainsi été confiées :

En matière de commande publique :

Objet : maîtrise d'œuvre (phase 2 – stade PRO et missions ultérieures ACT, EXE/VISA, DET, OPC, AOR) – projet d'extension écologique et paysagère du cimetière

Co-contractant : Cabinet Racines d'Eternité, 68040 INGERSHEIM

Montant : 18 650,00 € HT, sur la base du coût prévisionnel de travaux de 251 258,99 € HT approuvé par le Conseil municipal le 6 octobre 2021.

En matière d'indemnités de sinistres :

Acceptation des conditions de règlement d'un sinistre de type bris de glace pour le véhicule LADOG, survenu le 07 avril 2021, ayant conduit l'assurance SMACL à prendre en charge la totalité des frais exposés pour le remplacement du pare-brise fissuré, soit 2 736,38 €.

En matière de rémunérations, d'honoraires et d'indemnisation de frais aux avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

Mandatement d'un solde d'honoraires de 4 500,00 € au cabinet d'avocats ayant accompagné la commune dans le dossier des terrains pollués de la rue des Merles et les nombreux différents volets de cette affaire.

Le coût final des frais d'avocats exposés par la commune dans ces dossiers (non pris en charge par l'assurance) se sera ainsi élevé à 17 515,87 €.

POINT 3 : Rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que chaque année les présidents des établissements publics de coopération intercommunale comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants adressent aux Maires de leurs communes membres un rapport retraçant leur activité, lequel doit

réglementairement faire l'objet d'une communication par les Maires à leurs conseils municipaux respectifs ;

Vu le rapport annuel 2020 de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux, ci-annexé, approuvé par le Conseil communautaire le 13 octobre 2021 ;

Entendu l'exposé de M. le Maire, également délégué, passant en revue les principales compétences exercées par la structure ;

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

⇒ PREND ACTE de cette communication et du rapport d'activité ci-annexé ;

⇒ PREND ACTE d'autre part des communications faites par Mme Delphine ZIMMERMANN, déléguée, concernant diverses actualités plus récentes, correspondant à des décisions prises au cours de la récente séance du conseil communautaire du 13 octobre dernier, portant par exemple sur les exonérations à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou une subvention accordée au Club vosgien pour la construction d'un abri à PFAFFENHEIM.

POINT 4 : Demande de subvention

Le Conseil municipal,

Vu le courriel du Foyer-club Saint-Léon en date du 28 juin 2021, par lequel était introduite une demande de subvention, au titre de l'occupation, par certaines équipes de l'association, de la salle du COSEC de WINTZENHEIM, du fait de la croissance de ses effectifs et de la saturation des créneaux disponibles au complexe sportif la Tuilerie ;

Vu sa première délibération à ce propos du 7 juillet dernier (point n° 7-2), par laquelle étaient sollicités un certain nombre d'éléments complémentaires ;

Vu la lettre de l'association du 26 octobre 2021, apportant certaines des précisions attendues, et par laquelle le club précise en particulier le montant de la subvention communale sollicitée, à savoir 3 150,00 € ;

Entendu le débat suscité par cette demande, de nombreuses interventions et prises de position étant émises à ce propos, parmi lesquelles :

- M. le Maire, qui rappelle une nouvelle fois le coût très important de la construction du complexe sportif et le faible soutien institutionnel dont avait alors bénéficié la commune, le bâtiment représentant donc une lourde charge pour cette dernière, ne serait-ce également que parce que sont pris en charge par la collectivité, en sus, des frais complémentaires parfois non négligeables, citant le cas récent de la réparation d'un afficheur électronique, coûtant à elle seule près de 1 000 € ;
- M. Jean-Luc HERZOG, exprimant sa crainte qu'une telle demande, loin de n'être que ponctuelle ou exceptionnelle, ne devienne par la suite habituelle, alors qu'il privilégierait plutôt pour sa part une plus grande maîtrise du nombre de licenciés ;

- Mme Hélène ZOUINKA, s'enquérant auprès de M. Jean-Luc HERZOG et de Mme Véronique VEREECKE, qui ont pris part à la dernière assemblée générale de l'association, de la situation financière du club en ce moment, à quoi il est répondu que les finances semblent saines voire confortables, d'autant, est-il relevé, que l'association avait bénéficié, au plus fort de la crise sanitaire, d'aides gouvernementales très significatives, au-delà même de ses attentes semble-t-il ;
- M. Denis KUSTER, qui estime que dès lors que la situation financière de l'association ne semble pas le justifier réellement, ne voit pas pourquoi la commune devrait être amenée à augmenter son aide financière habituelle ;
- M. Christian BEYER exprime cependant que le club ne ferait sans doute pas une telle demande s'il ne le jugeait pas nécessaire, et estime qu'il ne peut guère être reproché à l'association le succès qu'elle rencontre, en tant que l'un des piliers associatifs du village. Il est rejoint sur ce dernier point par Mme Eliane WARTH, et M. le Maire en convient également ;
- Mme Marie-Pascale STOEESLE exprime une forme de gêne face à cette demande, ne la jugeant motivée que par des éléments financiers insuffisamment précis et détaillés ;
- M. le Maire rappelle que, pour les motifs déjà évoqués dans la délibération susvisée, la subvention accordée à une autre association locale, également occupante du COSEC, ne peut nullement justifier la présente demande, le contexte et la globalité du soutien communal accordé à chacune de ces deux associations étant tout autres ;

Après délibération,

Par quinze voix contre et quatre abstentions (Mme Eliane WARTH, M. Marc NOEHRINGER, Mme Delphine ZIMMERMANN, M. Christian BEYER) ;

- ⇒ RECONNAÎT et SALUE le dynamisme de l'association ;
- ⇒ DÉCIDE cependant de répondre par la négative à sa sollicitation et de ne pas lui octroyer de subvention complémentaire à celles accordées au moment du vote du budget primitif de l'année, au motif principal que la situation financière de l'association ne semble pas justifier sa nécessité ;
- ⇒ PRÉCISE également à l'association, comme le propose Mme Hélène ZOUINKA, que la commune demeure à sa disposition pour l'organisation conjointe d'un événement « Tuilerie en fête », qui était déjà planifié mais auquel il avait dû être renoncé, crise sanitaire oblige, et qui serait susceptible de lui permettre de dégager des recettes supplémentaires ;
- ⇒ PREND acte enfin de l'intervention de Mme Régine SORG, qui souligne que parmi les arguments à opposer à l'association motivant ce refus, il peut également aisément être mis en avant le fait que les recettes communales ont beaucoup souffert de la crise sanitaire, ce qui a largement fragilisé son budget.

POINT 5 : Demande de réduction d'une redevance annuelle

Le Conseil municipal,

Vu le courrier du 4 septembre dernier de la S.A.A.T. , exploitant du petit train touristique dans la cité, par lequel il est fait part d'une nouvelle diminution sensible de son chiffre d'affaires, du fait de la prolongation de la crise sanitaire, dont les effets ont été particulièrement sensibles en début de saison 2021, et sollicitant, à l'image de ce qui avait été consenti l'an passé, une réduction de la redevance annuelle d'occupation versée à la commune ;

Entendu le débat à ce propos initié par M. le Maire, qui souligne que des mesures spécifiques de restriction de la capacité du petit train avaient en effet, durant un temps en début de saison, été en vigueur au niveau national ; débat au cours duquel, entre autres interventions :

- Mme Marie-Pascale STOESSLE réitère son opposition de fond à cette activité, qu'elle estime de nature à dénaturer le village, déplorant que son mode de propulsion demeure thermique et non électrique, et ne voyant ainsi aucune raison pour renouveler l'effort exceptionnel consenti l'an passé ;
- Mme Hélène ZOUINKA questionne quant à la fréquentation du petit train durant le cœur de la saison et l'arrière-saison en cours, M. KUSTER indiquant qu'il semble avoir rencontré un vif succès au plus fort de l'été, Mme REBOREDO, déléguée au sein de l'office de tourisme intercommunal, confirmant pour sa part, avec M. le Maire, que la saison est au final véritablement satisfaisante sur le plan de la fréquentation touristique, au-delà même des prévisions ;
- M. Christian BEYER dresse le parallèle avec le point précédent de l'ordre du jour, estimant que si une grande et dynamique association locale ne perçoit pas d'aide complémentaire, il lui semblerait déraisonnable d'en octroyer à un acteur privé, dont l'activité ne fait plus est pas l'unanimité, et relevant enfin que la demande de la S.A.A.T. est très peu argumentée, et n'est en particulier étayée par aucun élément chiffré ;

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ DÉCIDE de répondre par la négative à la sollicitation de la S.A.A.T. et en conséquence ne pas accorder de réduction à la redevance d'occupation due au titre de l'année 2021 ;
- ⇒ INVITE l'exploitant à redoubler d'efforts pour que le service proposé soit à l'avenir et dès que possible assuré par du matériel fonctionnant à l'électricité, générant moins de nuisances, en termes tant de bruit que de pollution.

POINT 6 : Marché de Noël 2021 – dispositif de sécurité et réglementations temporaires

Le Conseil municipal,

Vu le projet de l'association des partenaires économiques d'EGUISHEIM (A.P.E.E.), organisatrice du marché de Noël, d'organiser à nouveau cette année, après l'interruption de 2020 pour cause de crise sanitaire, cet événement, dans les conditions prévisionnelles suivantes (encore susceptibles d'évolutions mesurées) :

Lieux, périodes et horaires d'ouverture prévisionnels :

- Maintien, comme par le passé, des deux sites (Place du Marché aux Saules, rue Mgr Stumpf), le nombre de cabanons habituel n'étant par ailleurs que légèrement diminué (une vingtaine en tout) ;
- Tenue du marché aux dates habituelles, soit tous les jours du 26 novembre au 23 décembre, puis du 27 au 30 décembre, sous forme de marché des Rois mages ;
- Horaires prévisionnels : 10h00-19h00 (20h00 les samedis) ;

Règles sanitaires :

- Port du masque obligatoire sur les deux places où se tiennent les marchés ;
- Aucun point de restauration fixe (pas de mange-debout, de tables ni de bancs) au sein du marché, ce qui permettra d'éviter d'avoir à contrôler le pass sanitaire à leur entrée – celui-ci demeurera bien sûr applicable en revanche dans les conditions du droit commun sur les terrasses et dans les établissements de restauration ;

Vu d'autre part les plans de circulation et les mesures temporaires de circulation et de stationnement envisagées durant le temps de Noël, différenciés entre la semaine et les week-ends ;

Entendu l'exposé introductif de M. le Maire :

- Insistant sur le fait que l'organisateur de l'événement est bien l'association des partenaires économiques d'EGUISHEIM, et non la commune, même si celle-ci leur apporte bien entendu un large concours ;
- Présentant de manière synthétique la teneur des échanges en Préfecture au cours d'une réunion du 12 octobre dernier à laquelle il a pris part, et les attentes formulées à cette occasion par les services de l'Etat pour autoriser la tenue du marché de Noël dans la commune ;
- Détaillant ces exigences, renforcées, des autorités préfectorales, s'agissant de la sécurité du public, draconiennes et sur lesquelles il ne sera pas possible de transiger, qui nécessiteront la pose d'un nombre plus important que par le passé de plots de béton destinés à empêcher l'intrusion de véhicules au sein des zones à la plus forte fréquentation, ainsi que, d'ailleurs, toute forme de contact entre des véhicules et les marchés de Noël. Il semble, indique en particulier M. le Maire, qu'il est craint que le contexte du procès des attentats de 2015, en cours à Paris, ne favorise d'éventuelles nouvelles attaques sur le territoire national ;
- Précisant que la fluidité de passage sur les marchés et dans les rues sera favorisée par l'absence de contrôles du pass sanitaire à l'entrée, comme cela avait pu un temps être craint, situation rendue possible par le choix fait de supprimer tout point de restauration de plein air statique au sein même des marchés (tables, bancs, chaises, mange-debout), seule la vente à emporter y étant possible ;
- Soulignant que l'horaire prévisionnel d'ouverture du marché et de mise en place du dispositif de protection, plus tardif que par le passé, a été calé sur celui de l'arrêté municipal général de circulation, en ce qu'il régit les livraisons dans la ville (10h00) ;

Entendu le débat suscité par ce dossier, au cours duquel, parmi les principales interventions et sous-sujets évoqués :

- Mme Carmen REBOREDO demande si les règles envisagées autorisent les visiteurs à se restaurer sur les bancs publics qui parsèment la ville. Du fait de leur localisation en-dehors de l'emprise des marchés proprement dits, cela devrait pouvoir être toléré, répond M. le Maire ;
- Mme Marie-Pascale STOESSLE s'enquiert du caractère obligatoire du port du masque dans l'enceinte des marchés, qui est confirmé, mais qui n'interdira toutefois pas la possibilité d'y boire et d'y manger en marchant ;
- Mme Alexandra WEBER-HINZ relaie auprès de l'assemblée une idée envisagée semble-t-il à KAYSERSBERG-VIGNOBLE de contrôler le pass sanitaire dès l'arrivée des visiteurs, et de leur permettre ainsi de porter un bracelet, valable pour la journée et tous les lieux concernés, comme lors d'un festival ;
- Mme Eliane WARTH exprime ses craintes quant au fait qu'un volume conséquent de déchets supplémentaires, qui incomberaient à la commune, ne soit généré par les nouvelles mesures s'agissant de la restauration. En dépit des gobelets consignés, cela nécessitera sans doute, en effet, de renforcer le service de vidage des poubelles et de nettoyage, MM. Jean-François IMHOFF et Léonard GUTLEBEN intervenant à ce propos. Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK invite dès lors à veiller à ce que, dans les flyers tenus à la disposition des visiteurs à leur arrivée sur les parkings communaux, leur souhaitant la bienvenue et les orientant, les règles en matière de propreté soient bien rappelées, voire renforcées ;
- Mme Hélène ZOUINKA appelle à veiller à faire preuve d'une grande pédagogie auprès des habitants du centre-ville, qui subiront des contraintes plus fortes encore que d'ordinaire sur le plan de la circulation. À cela, M. le Maire, trouvant l'appui de M. André MERCIER, précise que c'est aux organisateurs, à savoir l'A.P.E.E., dont les membres sont les principaux bénéficiaires du surcroît d'activité économique générée, d'assurer l'essentiel de cette communication. M. Jean-François IMHOFF rappelle cependant vivement que la commune, au travers notamment des recettes générées par les droits de stationnement des visiteurs, y trouve également largement son intérêt ;
- Mme Marie-Pascale STOESSLE appelle à s'assurer que le chantier de desserte au réseau de gaz de l'église paroissiale sera bien totalement achevé, compte tenu du plan de circulation temporaire envisagé, ce à quoi il sera veillé. Poursuivant son intervention, elle pointe par ailleurs un manque de verbalisation dans ce secteur, où trop d'usagers en infraction, selon elle, ne se verraient délivrer que de simples avertissements – une forme de mansuétude que confirme Mme Eliane WARTH, qui appelle également à totalement l'abandonner ;
- Mme Alexandra WEBER-HINZ s'enquiert de l'accès des véhicules de secours à la vieille-ville durant l'événement, qui restera possible en toutes circonstances, en particulier par la rue Mgr Stumpf, où l'accès est condamné par un véhicule, lequel sera déplaçable en cas d'intervention ;
- Mme Carmen REBOREDO demande des précisions quant au maintien de la desserte et des conditions de livraison de professionnels situés dans le haut de la Grand'rue, cas pour lesquels des solutions seront trouvées, précise M. le Maire ;

- Le sujet du stationnement des résidents fait également l'objet de débats et d'échanges particulièrement nombreux :
 - M. le Maire reconnaît que les mesures temporaires envisagées auront un fort impact sur les riverains habitant au sein des emprises protégées par les dispositifs de sécurité, les contraignant par exemple à déplacer leurs véhicules chaque jour avant l'ouverture du marché ;
 - Mme ZOUINKA relève qu'il faudrait dès lors être en mesure de leur proposer des solutions alternatives aux emplacements qu'ils utilisent habituellement ;
 - M. André MERCIER regrette de n'avoir pas eu le temps d'organiser un débat à ce propos au sein du comité consultatif « parking, circulation et stationnement », qu'il préside, n'ayant pas pu être destinataire suffisamment tôt des mesures envisagées ;
 - Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK suggère par exemple de réserver la Place Charles de Gaulle et en particulier la cour de l'école, les week-ends, aux riverains directement concernés par les mesures restrictives en termes de stationnement du fait de l'événement ;
 - M. Léonard GUTLEBEN et Mme Régine SORG suggèrent pour leur part plutôt d'avoir recours à tout ou partie du parking de l'espace culturel les Marronniers, idée que M. Christian BEYER appuie vivement, tant cela lui paraît nécessaire pour éviter d'exaspérer les habitants de la vieille-ville, Mme STOESSLE exprimant également son adhésion à ce propos. M. BEYER complète son intervention, en estimant que les plots béton ne devraient toutefois pas exagérément gêner les habitants du village, déjà habitués, par la force des choses, à s'accommoder de diverses restrictions lors d'événements, a fortiori si des solutions de proximité peuvent leur être proposées s'agissant du stationnement ;
 - M. Patrick HAMELIN souligne cependant qu'une telle décision de réservation aux riverains du parking de l'espace culturel générerait, pour la commune, une moindre recette d'environ 10 000 € sur la période, si tout le parking était concerné. L'argument porte auprès de M. le Maire, qui dès lors privilégierait plutôt une solution mixte entre les deux propositions évoquées, à savoir la réservation d'une partie seulement du parking de l'espace culturel les Marronniers et, en complément, de la cour de l'école ;

Après délibération,

- ⇒ PREND ACTE des mesures de protection temporaires nécessaires à la tenue dans de bonnes conditions de sécurité du marché de Noël, et de leur incidence sur les conditions de circulation et de stationnement au centre-ville ;
- ⇒ INVITE, sur suggestion de Mme REBOREDO et M. André MERCIER, M. le Maire à faire vérifier la possibilité d'un déplacement légèrement plus vers l'ouest du plot béton qu'il est prévu d'implanter dans la partie haute de la Grand'rue ;
- ⇒ APPROUVE le recensement, par les agents de police municipale, des attentes et des besoins effectifs des résidents de la vieille-ville, préalablement à l'adoption de la solution définitive à retenir s'agissant des possibilités de stationnement temporairement réservées aux riverains durant le temps de Noël, et ce, plutôt qu'au travers d'un questionnaire diffusé par l'intermédiaire de la Lettre du Maire mensuelle, comme le proposait M. Marc NOEHRINGER ;
- ⇒ PREND ACTE enfin, comme l'indique M. le Maire, du fait que de derniers ajustements au dispositif, ainsi que des détails d'organisation (manutention des plots, etc...) restent à arbitrer au cours de prochaines réunions de travail entre les services de la police municipale et les organisateurs.

POINT 7 : Compte-rendu de travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Comité consultatif Culture

Mme Hélène ZOUINKA, qui le préside, rappelle à l'assemblée les conférences de l'Université populaire du Vignoble, qui se tiendront à nouveau prochainement tous les jeudis à 19h00 en l'espace culturel « les Marronniers », à compter du 18 novembre et jusqu'au 9 décembre prochains.

Flyer à l'appui, elle annonce d'autre part aux élus le très beau spectacle du 26 novembre de la Comédie de COLMAR, déjà reporté à deux reprises depuis l'an passé pour cause de crise sanitaire. Elle en rappelle le caractère de gratuité pour la commune, dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux. La réservation est conseillée.

La date du 10 décembre a d'autre part été retenue par le comité consultatif pour la fête des Lumières (Sainte Lucie). Mme Eliane WARTH animera le cortège avec sa chorale d'enfants, le Christkindel et le Saint-Nicolas. Mme ZOUINKA lance un appel aux bonnes volontés pour concourir aux préparatifs de l'événement.

À cette même date du 10 décembre, complète M. le Maire, se tiendra en soirée un concert de Noël de jazz manouche en l'église paroissiale Sts-Pierre-et-Paul, à l'initiative de la paroisse. Il annonce également un concert de l'ensemble KSÀNG, le 14 novembre à 17h00 h, également à l'église.

Mme ZOUINKA clôture ces annonces en signalant enfin que, le 18 décembre, aura lieu le concert des Noëlies, toujours à l'église paroissiale, à 20h00, manifestation elle également gratuite pour la commune, qui n'aura à assurer que la prise en charge de la collation des artistes.

Comité consultatif Affaires scolaires / Conseil municipal des jeunes

Mme ZOUINKA informe que le C.M.J. reprendra son initiative en marge du prochain don du sang, où les enfants des donneurs sont pris en charge le temps pour leurs parents de donner leur sang. Une tendance à la baisse des dons étant constatée à EGUISHHEIM depuis quelque temps, elle espère que cet accueil contribuera au succès de la prochaine collecte.

Le C.M.J. se mobilisera également, annonce-t-elle, le 27 novembre, pour la collecte de nourriture au profit de la Banque alimentaire, ainsi que pour une collecte de jouets dans les écoles, au mois de décembre.

Enfin, la rentrée des classes se déroulera sous le signe du retour du masque à l'école élémentaire, du fait d'une nouvelle détérioration de la situation sanitaire dans le département, après une courte amélioration qui n'aura permis son abandon qu'une seule semaine, avant les congés de la Toussaint, signale Mme ZOUINKA.

Comité consultatif Vie associative

Mme Véronique VEREECKE, sa présidente, rend compte aux élus des principales discussions tenues à l'occasion de la réunion des présidents d'associations, le 17 octobre dernier, à laquelle avaient également pris part M. le Maire et M. Jean-Luc HERZOG.

Cette réunion a permis de faire un point sur la situation des associations locales, dont la plupart se portent bien, certaines comme Exa Dépote étant même très actives. Le club de pétanque, en revanche, n'a pas encore pu reprendre ses rencontres. L'amicale des donneurs de sang déplore pour sa part une chute importante des dons, se rapprochant même du seuil de 30 dons en-deçà duquel l'établissement français du sang n'organise plus de collecte.

M. Jean-Luc HERZOG indique pour sa part avoir participé à la récente assemblée générale du Club de l'Âge d'or, qui ne compte qu'une vingtaine de personnes véritablement actives - dont deux nouveaux membres toutefois, relève Mme VEREECKE. Si les liens avec les seniors de HINTERZARTEN devaient être réactivés, l'association aura besoin d'un réel soutien communal, précise également M. HERZOG.

Comité consultatif Action sociale

Poursuivant son intervention au titre de cet autre comité consultatif, qu'elle préside également, Mme VEREECKE fait part aux élus des modalités de la collecte annuelle au profit de la Banque alimentaire, avec notamment une permanence en mairie le 27 novembre.

Il est d'autre part désormais acquis que le concert de solidarité se tiendra en janvier 2022. Si aucune date n'a encore pu être fixée, le fait que ses bénéfices seraient reversés à l'E.S.A.T. d'EGUISHEIM a en revanche été confirmé.

Ayant rencontré un vif succès l'an passé, l'opération « sourires de Noël » sera également reconduite. Elle rappelle qu'il s'agit de cartes de Noël, dessinées par des enfants de l'école élémentaire, qui seront ainsi envoyées partout en France à des personnes âgées ou isolées, et qu'inversement, des personnes d'EGUISHEIM dans la même situation en recevront d'ailleurs.

Le comité s'est d'autre part penché sur les préparatifs du repas des Aînés, qui aura lieu le 09 janvier 2022.

Animant en outre l'équipe de bénévoles mobilisée pour la confection de décorations de Noël, elle annonce que leur mise en place est planifiée les 17, 18 et 19 novembre, avec le concours du service technique. Toute aide complémentaire sera néanmoins la bienvenue. Parmi les nouveautés, un calendrier de l'Avent sur le mur du Château, dont une case sera ouverte à 18h00 chaque soir de la période, nouveauté à laquelle, outre elle-même, plusieurs élus ont œuvré : MM. Marc NOEHRINGER, Eliane WARTH (qui confectionne une cape de lutin que revêtira la personne chargée chaque soir de l'ouverture), Alexandra WEBER-HINZ, Carmen REBOREDO, Jean-François IMHOFF.

La chorale d'enfants rassemblée autour de Mme Eliane WARTH accompagnera en musique cette petite animation tous les lundis.

Enfin, à propos de cette même thématique des illuminations de Noël, M. Léonard GUTLEBEN évoque les modalités de mise en place des guirlandes et décorations électriques qui, du fait d'effectifs réduits en ce moment au sein du service technique et des dysfonctionnements constatés sur les appareils de programmation de l'allumage, entraîneront cette année, durant deux jours, l'intervention d'un prestataire extérieur et l'appui de bénévoles parmi les élus pour procéder à leur branchement effectif, en temps voulu.

Comité consultatif Voirie rurale

M. Christian BEYER informe l'assemblée qu'en raison du planning saturé de l'entreprise à qui la prestation a été confiée, la deuxième opération de rejointoiement de chemins viticoles, prévue sur celui du Hohrain en l'occurrence, a dû être décalée à février prochain.

Alors que ne tarderont sans doute plus guère les premiers travaux, M. Christian BEYER réitère d'autre part son appel à ce que les tuiles et pierres de taille des annexes destinés à être démolies sur le site de la cour Ley puissent bien être conservées et stockées, en vue de besoins communaux futurs. Selon M. Léonard GUTLEBEN, le dépôt de pierres à la glaisière approche cependant de la saturation. Les tuiles, qu'il peut effectivement être envisagé de mettre un jour en œuvre dans certains chemins ruraux de la partie de plaine du ban communal, pourraient quant à elles être stockées sur le site de l'ancienne station d'épuration.

Enfin, en prévision des préparatifs du budget 2022, M. BEYER est chargé de prendre de premiers contacts avec des prestataires en capacité de mener à bien l'opération biennale de rénovation d'un tronçon de chemin viticole.

Association foncière

M. Léonard GUTLEBEN, son président, signale avoir diligenté et supervisé tout dernièrement une opération significative d'entretien du revêtement en enrobés de plusieurs chemins du secteur Plaine, qui s'est étalée sur deux jours, notamment sur le Viehweg, qui a concentré le plus gros des réparations et comblements de nids de poule dont il s'agit.

Les 3 500 camions desservent chaque année la plateforme de compostage AGRIVALOR contribuent pour une large part aux dégradations relevées sur ce chemin, d'autant que ce site n'assure qu'un rôle de stockage temporaire, ce qui accentue les rotations. La vitesse très excessive de certains de ces camions est d'autre part à nouveau relevée, M. le Maire indiquant donner des consignes à la police municipale pour de nouveaux contrôles de vitesse, assortis de verbalisations en cas d'excès constaté.

M. GUTLEBEN poursuit et signale qu'un autre chantier complémentaire est actuellement en cours, dans le même secteur, en l'occurrence, l'arasement de bourrelets de bords de

chemins. Sur un linéaire de quelque 6 km de voies sont ainsi raclées les petites buttes de terre qui empêchent aux eaux de pluie de s'évacuer, contribuant de ce fait à l'accélération des dégradations au revêtement. Leur enlèvement assure ainsi la prolongation de la durée de vie des chemins en enrobés du secteur, ce qui satisfait pleinement M. BEYER, vice-président, qui souligne qu'il s'agit là de l'aboutissement de discussions tenues de longue date au sein du bureau de l'association foncière.

Centre de première intervention

Membre du comité consultatif des sapeurs-pompiers, M. Patrick HAMELIN annonce avoir suivi dernièrement une formation au Centre de première intervention sur la gestion individualisée, prévue d'être instituée en son sein. Il fait part de sa satisfaction à l'égard de la motivation et de l'implication de M. Sébastien LEMAIRE, nouveau chef de corps, qui s'attelle à un travail de fourmi de mise à niveau et de modernisation des pratiques du C.P.I., à plusieurs niveaux (informatisation des compétences, des disponibilités des sapeurs, etc...). Il participe également activement, souligne-t-il, aux parfois délicats échanges préalables à la mutualisation avec la commune de WETTOLSHEIM.

D'autre part, sensible à la préservation et à la mise en valeur éventuelle de quatre matériels d'époque actuellement stockés par la commune, il fait part à l'assemblée des pistes envisagées pour l'heure à ce propos, et indique qu'un responsable du musée de FERRETTE s'est tout dernièrement déplacé et s'est montré intéressé, en particulier, par une pompe à bras, remarquable, de 1837.

Comité consultatif Patrimoine communal, autorisations d'urbanisme

Les travaux en cours ou projetés placés dans le champ d'intervention de ce comité font l'objet d'un point dressé par M. Denis KUSTER, son président.

Il expose ainsi que deux nouvelles réunions se sont tenues dernièrement au sujet de l'aménagement définitif du carrefour de la Place Charles de Gaulle, à hauteur de l'école élémentaire. Le maître d'œuvre BEREST a légèrement revu le tracé du projet pour y intégrer un trottoir, côté sud de l'école, qui sécurisera davantage les piétons à cette hauteur.

De mauvaises surprises ont en revanche été communiquées par le titulaire du marché, l'entreprise PONTIGGIA, concernant le prix des matériaux, dont la flambée, notamment s'agissant des pavés qui ont doublé, conduira très vraisemblablement à revoir à la baisse les surfaces prévues avec cette finition, sous peine d'une plus-value importante. Des alternatives sont ainsi en cours d'étude pour parvenir au meilleur rapport coût / esthétique. La période d'exécution du chantier n'est en revanche pas modifiée, il débutera bien, sauf intempéries, le 17 janvier 2022, conformément à une récente décision du Conseil.

En revanche, du retard affecte la mise en œuvre des nouveaux abat-sons à l'église paroissiale, du fait de l'indisponibilité malencontreuse de certains membres du personnel de l'entreprise intervenante, pour raisons de santé. Seules les prises de mesure et la

fabrication des gabarits de chaque ouverture, toutes différentes, pourront ainsi être faits à compter du 8 novembre prochain. Le temps de Noël, où la fréquentation accrue dans la ville rend toute intervention inenvisageable, sera ainsi pleinement consacré à la fabrication en atelier, la pose étant désormais programmée fin janvier et tout début février 2022.

Sur le plan de la voirie, M. KUSTER fait un point sur l'avancement de la réflexion du nom de rue devant désigner la future voie de desserte du lotissement en préparation rue des Bleuets. Plusieurs élus font part de leur préférence pour un nom de fleurs, de manière à demeurer dans la thématique du quartier, contrairement à M. KUSTER qui réitère préférer le nom d'une femme illustre. Aussi, chaque conseiller est invité, dans la perspective du choix définitif à opérer lors de la séance prochaine, à faire parvenir d'ici là à M. KUSTER une et une seule proposition. Une fois rassemblées, le choix prendra la forme d'un vote.

Rivières de Haute-Alsace

Délégué à ce syndicat, M. Marc NOEHRINGER rappelle en premier lieu aux élus la prochaine mise en place de l'exposition « les pieds dans l'eau », qui sera visible en mairie du 12 novembre au 2 décembre prochains, et évoque diverses modalités pratiques relatives à l'organisation de l'événement. Il lance également un appel aux bonnes volontés, parmi les élus, pour en assurer les permanences durant les week-ends.

Il poursuit son intervention en signalant que le syndicat mixte vient de clôturer un chantier d'enlèvement des sédiments excédentaires sur un tronçon du Malsbach, en amont de la R.D. 83. M. Christian BEYER, qui était présent à la réunion préparatoire à l'ouverture de ce chantier, tenue en présence d'un représentant de la police de l'eau, synthétise aux élus les principales informations qu'il a obtenues à cette occasion concernant le fonctionnement de ce cours d'eau et la réglementation applicable pour de telles opérations d'entretien.

Comité consultatif Voirie - éclairage public

M. André MERCIER informe l'assemblée que 34 nouveaux luminaires d'éclairage public viennent d'être modernisés dans la cité, au travers de la mise en place de la technologie LED, ce qui renforcera les économies d'énergie déjà constatées. Les rues concernées sont les suivantes : rue du Dagsbourg, rue du Wahlenbourg, Place des Hirondelles, rue des Pinsons, rue du Bassin, rue des Coquelicots, rue R.N. 83, rue de la Gare.

M le Maire fait état de plusieurs remarques d'habitants lui étant parvenues, s'étonnant du résultat dans certaines rues, jugé surprenant voire insuffisamment efficace. M. MERCIER répond à cela que des mâts, plus hauts, de 5 mètres auraient certes été davantage appropriés pour certains d'entre eux, mais qu'il n'était pas question de procéder à leur remplacement. Il précise surtout que le résultat est conforme à la réglementation, la commune ayant même ainsi devancé l'entrée en application d'un décret imposant le remplacement des luminaires de type boule à compter de 2025.

Par ailleurs, délégué au syndicat départemental d'électricité et de gaz, il fait savoir également que le soutien financier apporté par cette structure à de telles opérations de rénovation se poursuit toujours, ce qui permettrait d'envisager plus facilement une nouvelle tranche de remplacements en 2022.

Enfin, Mme Carmen REBOREDO s'enquiert pour sa part de l'éventualité d'un remplacement des luminaires du Parc du Millénaire, faisant observer que le marché hebdomadaire était sombre en fin d'après-midi, durant les dernières semaines de son ouverture. Ces luminaires ne font toutefois pas partie des remplacements à prévoir en priorité, du point de vue énergétique, explique M. MERCIER.

POINT 8-1 : Formation d'une commission temporaire

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la voirie routière, et en particulier son article R. 141-14 ;

Vu ses délibérations antérieures en dates du 10 mai et du 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant qu'il est envisagé de réunir prochainement la commission dont il est question dans le texte réglementaire susvisé, dans la perspective de la réactivation d'un règlement de voirie, appelé à régir en particulier les conditions de finition de surfaces après travaux ;

Après délibération,

- ⇒ ÉLIT en son sein MM. Denis KUSTER, Hélène ZOUINKA Patrick HAMELIN, Véronique VEREECKE, Léonard GUTLEBEN, Yves SCHOEBEL, André MERCIER, Jean-François IMHOFF, Eliane WARTH et Régine SORG en tant que membres de cette commission, dont la présidence revient réglementairement à M. le Maire ;
- ⇒ PRÉCISE que la commission comportera par ailleurs les représentants de l'ensemble des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales.

POINT 8-2 : Bilan des fermetures estivales dominicales de la Grand'rue

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération n° 7-2 du 9 juin 2021 ;

Vu l'arrêté municipal n° 55-2021 du 2 juillet 2021 ;

Entendu le débat souhaité par M. le Maire pour échanger à propos des fermetures de la Grand'rue dans l'enceinte de la vieille-ville, durant plusieurs dimanches après-midi de juillet et d'août dernier, durant lequel :

- Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK rappelle que la délibération susvisée prévoyait qu'un sondage auprès des habitants serait fait, ce qui n'a pas encore été le cas, ce qu'il lui semble, comme à Mmes Eliane WARTH et Alexandra WEBER-HINZ, toujours aussi important de mener à bien ;
- M. le Maire rend compte de l'avis de restaurateurs, qu'il a pu recueillir, satisfaits pour leur part de la mesure semble-t-il, et de M. Yannick MINNI, en tant que commerçant et non en tant que président de l'association des partenaires économiques, selon lequel la situation n'aura au final pas été mal vécue ;
- Il est relevé que les problématiques de sécurité mises en avant pour justifier la mesure n'étaient véritablement avérés que certains dimanches seulement ;
- M. Christian BEYER, interrogé par M. André MERCIER en tant qu'habitant du centre, réitère son opposition à la mesure, non pas pour des raisons commerciales liées à son activité professionnelle, mais bien sur le plan personnel. Il estime qu'il n'y a simplement pas assez de circulation pour justifier cette fermeture du centre-ville les dimanches après-midis, et que ses habitants, dont le nombre se réduit d'ailleurs relève-t-il, subissent de ce fait des contraintes excessives. Il invite par ailleurs à recueillir l'avis du collectif d'habitants du Rempart, pour connaître le point de vue de ses membres – groupe dont la représentativité réelle est toutefois questionnée par Mme Eliane WARTH ;
- Mme Hélène ZOUINKA rejoint la position exprimée par Mme FISCHER-ZINCK, tout en précisant que d'autres habitants lui ont fait part du caractère agréable de pouvoir déambuler aux dates concernées sans le dérangement des voitures – ce qui est également l'avis de Mme Marie-Pascale STOESSLE ;
- Mme Véronique VEREECKE observe que sur un tel sujet, il ne sera à l'évidence jamais possible de parvenir à une unanimité ;
- Mme Carmen REBOREDO souligne que des contraintes bien plus fortes pèsent sur les riverains du centre durant le temps de Noël, et dès lors, comme Mme STOESSLE, ne voit pas en quoi la fermeture durant quelques dimanches après-midi l'été pourrait effectivement leur causer un réel dérangement. Elle juge également important pour la commune, par cette mesure, de contribuer à faire changer les mentalités, et à faire des choix favorisant réellement les déplacements doux ;

Après délibération,

⇒ PREND ACTE de ces premiers échanges, dans l'attente des résultats de la consultation des habitants envisagée.

Communications diverses :

- M. Patrick HAMELIN rend compte de l'avancement des démarches d'expertise en cours dans le dossier des dysfonctionnements du matériel d'exploitation du parking de la mairie. Comme suite à une demande expresse de l'expert mandaté par le tribunal, la commune a fait établir deux devis de remplacement du matériel concerné par

d'autres fournisseurs que celui en cause, à savoir DESIGNA et FAAC, s'élevant tous deux peu ou prou à environ 100 000 €. Le rapport de l'expert est attendu dans les semaines à venir.

Dans l'attente d'une résolution du dossier, et vu l'absence de fiabilité des appareils en place, il n'y a guère d'autre possibilité que de modifier temporairement le mode de fonctionnement du parking, en renvoyant les usagers à un paiement à un horodateur. Cela n'est pas sans incidences financières, puisque les recettes se rapportant au parking camping-cars, indique-t-il, ont depuis chuté de moitié. Des mesures appropriées de renforcement des contrôles sont envisagées durant le temps de Noël, moment où une forte fréquentation des campings-cars est à nouveau attendue.

- Mme Hélène ZOUINKA signale que le collectif Eguisheim en transition est à l'initiative d'un rassemblement se tenant à 11 h 00 ce samedi 6 novembre, pour faire avancer, dans le cadre de la préparation d'un futur chantier de mise à 2 x 2 voies de la R.D. 83, le dossier d'un passage dénivelé sous la route pour les moyens de mobilité douce, le rond-point des Noyers en particulier étant un point noir pour les cycles. M. le Maire rappelle que la balle est à ce propos dans le camp de la Collectivité européenne d'Alsace, maître d'ouvrage du projet d'aménagement de cette voie, à qui ces attentes avaient déjà été relayées.
- La finition provisoire de la tranchée de raccordement aux réseaux d'un chantier de construction en cours route de WETTOLSHEIM, déjà fortement affaissée en quelques semaines à peine, est jugée inacceptable par plusieurs élus. L'entreprise concernée sera ainsi invitée à y remédier au plus tôt, avant le temps de Noël.

Autres événements, réunions et dates évoquées en séance :

- Réunion publique du 23 novembre à 20h00 à l'espace culturel les Marronniers, et sa réunion préparatoire (non publique) du 6 novembre à 9h00 en mairie ;
- Comité consultatif Finances, le 1^{er} décembre 2021 à 20h00 en mairie, pour la préparation des tarifs communaux 2022 ;
- Cérémonie des vœux le 28 janvier 2022 à 18h30 à l'espace culturel les Marronniers ;
- Repas annuel du Conseil municipal le 29 janvier 2022 à 19h00 au Château.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,
M. le Maire clôt la séance à 22h10.*

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021

POINT 2 : Compte-rendu de délégations confiées au Maire

POINT 3 : Rapport d'activité 2020 de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux

POINT 4 : Demande de subvention

POINT 5 : Demande de réduction d'une redevance annuelle

POINT 6 : Marché de Noël 2021 – dispositif de sécurité et réglementations temporaires

POINT 7 : Compte-rendu de travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

POINT 8-1 : Formation d'une commission temporaire

POINT 8-2 : Bilan des fermetures estivales dominicales de la Grand'rue

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées
par le Conseil municipal le 03 novembre 2021, numérotées de 1 à 8-2.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
PRESENTS OU REPRESENTES**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
M. Claude CENTLIVRE, Maire		
M. Denis KUSTER, 1 ^{er} Adjoint		
Mme Hélène ZOUINKA, 2 ^{ème} Adjointe		
M. Patrick HAMELIN, 3 ^{ème} Adjoint		
Mme Véronique VEREECKE, 4 ^{ème} Adjointe		
M. Léonard GUTLEBEN, 5 ^{ème} Adjoint		
M. Jean-Luc HERZOG		
M. Marc NOEHRINGER		
M. Yves SCHOEBEL	<i>Procuration à Mme Carmen REBOREDO</i>	
Mme Marie-Pascale STOESSLE		
M. André MERCIER		
Mme Delphine ZIMMERMANN		
M. Jean-François IMHOFF		
Mme Carmen REBOREDO		
Mme Régine SORG		
Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK		
Mme Eliane WARTH		
M. Christian BEYER		
Mme Alexandra WEBER-HINZ		